

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**12 mars 2019 – 18 H 45 – MISSON**  
**Compte-rendu**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, convoqué le mercredi 6 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, salle des Conseillers, sous la présidence de Monsieur Pierre Ducarre, Président en exercice :

**Etaient présents** : Daniel Dufau, Robert Bacheré, Christian Damiani, Danièle Bérot, Jean-Marc Lescoute, Henriette Dupré, Jean-François Lataste, Pierre Ducarre, Bernard Dupond, Jean-Yves Gassie, Gérard Payen, Bernard Magescas, Jean Dizabeau, Serge Lasserre, Francis Lahillade, Didier Moustié, Thierry Caloone, Roland Ducamp, Isabelle Cailleton, Daniel Ladeux, Isabelle Dupont-Beauvais, Monique Trilles, Henri Descazeaux, Jean-Raymond Marquier, Thierry Etcheberts, Thierry Guillot, Marie-Madeleine Lescastreyres, Jean Darraspen, Valérie Brethous, Sophie Discazeaux

**Procurations** : Annie Boulain à Thierry Guillot, Didier Sakellarides à Isabelle Dupont-Beauvais, Marie José Siberchicot à Sophie Discazeaux, Patrick Vilhem à Henri Descazeaux, Michel Lesclauze à Gérard Payen

Le Président cite les pouvoirs qu'il a reçu. Il propose de désigner Didier Moustié comme secrétaire de séance.

**Ordre du jour**

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 19 février 2019 ;
2. Compte-rendu des décisions prises par le Président en vertu des délégations du conseil communautaire
3. Finances – Débat d'orientations budgétaires - Rapporteurs : Serge LASSERRE et Pierre DUCARRE
4. Questions diverses / Actualités ;
5. Fixation du lieu du prochain conseil communautaire

**Point 1 - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 19 février 2019**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**Point 2 – Compte-rendu des délégations du Président**

Le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations que le Conseil communautaire lui a confiées (délibération du 14 janvier 2017) :

- D 2019-02 Annulation de créance ZAE ;

### **Point 3 – Finances**

#### *Rapport d'orientation budgétaire annexée*

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) dans un délai de 2 mois précédant l'examen du Budget Primitif.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement pour les exercices suivants. Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a pas lui-même de caractère décisionnel.

La présentation des orientations budgétaires 2019 s'est organisée autour de la présentation en séance d'un rapport retraçant le contexte de la préparation du budget primitif 2019 et les principales orientations pour le budget primitif 2019.

#### *Partie Ratios :*

Jean-Raymond Marquier demande des explications sur la différence du ratio lié à la Dotation Globale de Financement au regard de la moyenne nationale. Serge Lasserre précise que la DGF est liée notamment au coefficient d'intégration fiscale et à d'autres paramètres liés à l'intégration fiscale de la Communauté de communes.

#### *Partie présentation des grandes lignes du budget 2019 :*

Jean-Raymond Marquier demande l'origine des produits exceptionnels, Jean-Marc Lescoute répond qu'il s'agit du remboursement de l'assurance lié aux dégâts d'inondations à l'école maternelle à Peyrehorade ainsi qu'à la piscine. Le montant global des frais était d'environ 130 000 €.

Jean-Yves Gassie demande si le montant affecté à l'habitat correspond aux études. Bernard Dupont lui répond par l'affirmative. Jean-Raymond Marquier demande si le règlement d'intervention de l'habitat a été harmonisé, Bernard Dupont répond qu'il le sera dans le courant de l'année 2019.

Isabelle Dupont-Beauvais ajoute que dans les recettes liées de l'ALSH il faut également compter le reversement du coût du personnel remboursé par la mairie de Peyrehorade sur le périscolaire de Peyrehorade. Ces éléments seront précisés lors du budget.

Serge Lasserre précise que la prime exceptionnelle sera versée pour compenser l'absence d'harmonisation du régime indemnitaire depuis la fusion.

Monsieur le Président explique que pour l'EPFL, la Communauté de communes, secteur Orthe, faisait appel de 1€ par habitant à chaque commune contrairement au secteur Arrigans où la Communauté de communes prenait en charge la contribution. Monsieur le Président propose d'harmoniser l'appel de 1€ par habitant à toutes les communes du territoire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Jean Darraspen précise que l'EPFL fait payer aux communes les frais de notaire et les intérêts une fois le portage terminé. Ces éléments seront vérifiés pour le budget.

Jean-Marc Lescoute ajoute qu'à la suite des débats lors de la conférence des maires du 5 mars 2019, les maires des communes du secteur des Arrigans acceptent la proposition d'étendre l'appel de 1€ par habitant à toutes les communes.

Monsieur le Président propose de passer la TASCOM à 1,05.

Monsieur le Président propose de revoir à la hausse le taux de la contribution foncière des entreprises et de ne pas augmenter les taux liés à la fiscalité des ménages. Jean Raymond Marquier souhaite savoir s'il est possible d'avoir les données liées aux bases de la fiscalité économique. Serge Lasserre répond que les services se renseigneront sur la communicabilité de diffusion ou non ces éléments.

Le conseil communautaire prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires à l'unanimité

#### **Point 4 – Actualités / Questions Diverses**

Pas d'actualité

#### **Point 5 – Lieu du prochain conseil communautaire**

Il est décidé du lieu du prochain conseil communautaire : Peyrehorade, le mardi 9 avril 2019.

Levée de séance à 20h30